

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 23 novembre 2015 portant avancement de grade dans le corps des attachés économiques (services à l'étranger), au titre de l'année 2015

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 97-511 du 21 mai 1997 modifié relatif au statut particulier des attachés économiques de la direction générale du Trésor;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État, et notamment l'article 11;

Vu la proposition de la direction générale du Trésor;

Vu les tableaux d'avancement au titre de l'année 2015 établis après avis de la commission administrative paritaire du corps des attachés économiques de la direction générale du Trésor le 20 novembre 2015,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les attachés économiques principaux de 2^e classe dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 2015, sont promus au grade d'attaché économique principal de 1^{re} classe, dans les conditions indiquées ci-après:

NOM(S) ET PRÉNOM(S)	SITUATION DANS LE GRADE			
	d'attaché économique principal de 2 ^e classe		d'attaché économique principal de 1 ^{re} classe	
	Échelon	Depuis le	Échelon	Date d'effet
M. Jérôme CHASTENET de CASTAING	7 ^e	1 ^{er} février 2013	1 ^{er}	1 ^{er} février 2015
M. Jean VAURY	7 ^e	1 ^{er} juillet 2013	1 ^{er}	1 ^{er} juillet 2015

Article 2

Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française ainsi qu'au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 novembre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
La secrétaire générale adjointe,
A.-H. ROIGNAN